

F. PETITJEAN & ASSOCIES Sarl

Administration de biens

Transactions

Barème des Rémunérations du Cabinet

Honoraires de gestion

Le tarif de nos prestations est basé sur le montant du loyer mensuel hors charge, il s'applique sur la totalité des encaissements

	H.T.	T.T.C.
- loyer < à 4500 €	7,00%	8,40%
- loyer > à 4501 €	6,00%	7,20%
- forfait minimum de	23,50 €	28,20 €

Honoraires de négociation

Location:

- Pour les baux d'habitation vide ou meublée à usage de résidence principale les honoraires sont partagés en trois catégories:

a) honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction d'actes (50% à la charge du preneur, 50% à la charge du bailleur)	20 €/m2 (1)	24 €/m2(1)
b) frais état des lieux (50% à la charge du preneur, 50% à la charge du bailleur)	5 €/m2 (1)	6 €/m2(1)
c) honoraires de location à la charge exclusive du bailleur (2)		
- loyers inférieurs à 599 €	5,16 %	6,19 %
- de 600 à 899 €	4,33 %	5,20 %
- de 900 à 1199 €	4,00 %	4,80 %
- de 1200 à 2599 €	3,40 %	4,08 %
- loyers supérieurs à 2600 €	3,00 %	3,60 %

(1) calculés par rapport à la superficie habitable du logement, plafonds publiés par décret n°2014-890 du 01/08/14 puis révisables chaque année par arrêté du ministre chargé du logement).

(2) sur montant du loyer annuel hors charges

- Pour les baux à usage de résidence secondaire les honoraires sont partagés par moitié entre le bailleur et le preneur (2)	14,00 %	16,80%
---	---------	--------

- Pour les baux commerciaux et professionnels à la charge du Preneur (sur le montant du loyer triennal)	10,00%	12,00%
---	--------	--------

- Pour les parkings: deux mois de loyers plus TVA (50% locataire,50% bailleur)

Vente:

- de 45.001 € à 199.999 €	6,00%	7,20%
- de 200.000 € à 500.000 €	5,00%	6,00%
- de 500.001 € à 5.000.000 €	4,17%	5,00%
- prix de vente > à 5.000.001 €	2,50%	3,00%
- forfait minimum de	3750,00 €	4500,00 €

Les honoraires de cession de fonds de commerce ou de cession de baux commerciaux se calculent également selon le tableau ci-dessus défini.